

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022**

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Suzanne BUATHIER, Jean-Yves COLAS, Frédérique GAGNOL, Laetitia GRAVALLON, Carole JACQUET-DUPUIS, Jean-Christophe SERMONAT, Éric VILLEVIÈRE

Excusée : Caroline BOUCHER, Antoine PAGEAULT-MASSIN

Secrétaire de séance : Patrick ARNOULD

La séance est ouverte à 19h00. Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 20 décembre 2021 est approuvé (avec 1 abstention) avec une modification du point « Tiers-lieux » dans les questions diverses.

Ordre du jour :

- Résultats 2021 : bilan et perspectives
- Fleurissement et aménagement
- Etude technique eaux de ruissellement sur la commune
- Questions diverses

1 – RESULTATS 2021 : BILAN ET PERSPECTIVES

Un premier bilan des résultats 2021 non définitifs est présenté. La section d'investissement laisserait apparaître un excédent d'environ 24 000 € en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice et des résultats antérieurs cumulés.

En ce qui concerne le fonctionnement, ce serait un résultat positif d'environ 105 000 € compte tenu également des résultats antérieurs cumulés. Il est précisé que la commune doit encore s'acquitter d'un reversement de 25 533.30 € (transfert de la compétence « Assainissement collectif » en 2022 au profit de la Communauté de Communes.

L'ensemble des projets dont « Villages du Futur » et « Bien vieillir à Mancey » nécessitent, selon l'ensemble des conseillers, d'avoir une vision pluriannuelle. En effet ces projets vont engendrer à court, moyen et long terme des dépenses que ce soit en fonctionnement ou en investissement qu'il serait bon d'anticiper. D'autant que d'autres travaux sur les bâtiments communaux s'avèrent urgents (toiture de la mairie par exemple).

D'autres travaux sont d'ores et déjà engagés et les devis ont été signés :

- Création d'un nouveau passage piétons sur la départementale, projet pour lequel la commune a sollicité une subvention « Amendes de police »
- Réfection du mur du cimetière
- Réparation de la porte de l'église

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 26 500 € TTC, montant qui sera réparti entre la section de fonctionnement et d'investissement.

Pour la préparation budgétaire, Monsieur le Maire propose de réitérer le processus engendré en 2021 avec une consultation des habitants.

2 – FLEURISSEMENT - AMENAGEMENT

Afin de pouvoir présenter des demandes de financement (département : programme pour soutenir la plantation d'arbres en Saône-et-Loire et Communauté de Communes : accompagnement dans la plantation de végétaux), le travail de la commission va se poursuivre en 2022.

3 – ETUDE TECHNIQUE EAUX DE RUISSELLEMENT SUR LA COMMUNE

Renseignements pris auprès de la Communauté de Communes :

- Les eaux de ruissellement de la voirie sont de compétence communale
- Les ruissellements des bassins versants et les inondations dues aux cours d'eau sont de compétence communauté de communes (GEMAPI).

À la suite de l'étude du zonage assainissement réalisée par la Communauté de Communes, cette dernière a validé la réalisation d'un zonage pluvial en 2022. Afin d'anticiper ce zonage, Monsieur le Maire suggère qu'un recensement des différents problèmes sur la commune soit effectué en prenant appui sur les personnes concernées, l'agent technique et les agriculteurs.

QUESTIONS DIVERSES

- Groupe de travail : zone humide

Monsieur le maire précise que pour l'instant il n'y pas de conseiller municipal dans ce groupe de travail : Françoise BERNARD et Frédérique GAGNOL proposent d'y participer.

- Roulottes en chantier

À l'initiative de l'association Mancey Animation Patrimoine, la compagnie « Roulottes en chantier » va installer son chapiteau sur la commune pendant une semaine pour la St Georges et proposer un nouveau spectacle. D'autres animations sont en préparation sur cette semaine.

- Association « Office de Tourisme »

A la demande de Monsieur le Maire, Frédérique GAGNOL se propos d'y participer.

- P.L.U.I.

Pour donner suite au souhait de la commune de Mancey de disposer dans le cadre du PLUI d'une zone artisanale, une conférence de presse a été initiée par l'Assemblée des Habitants. À la suite de cela le sous-préfet a souhaité prendre connaissance de la situation de Mancey en provoquant une première rencontre le 20 décembre 2021. Une prochaine réunion est prévue avec le sous-préfet et les services de la direction des territoires début février.

- Bien vieillir à Mancey

La réunion publique prévue le 22 janvier pour la restitution des résultats de l'enquête « Bien vieillir à Mancey » est annulée en raison des conditions sanitaires. Françoise BERNARD se propose de faire un compte-rendu de cette étude lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Prochaine réunion le mardi 22 février 2022 à 19 heures

Le Maire, Éric VILLEVIÈRE